

CONTRIBUTION DES FAMILLES

SECTEURS TERTIAIRE ET SANITAIRE & SOCIAL 20 rue de Chaège :

TARIFS ANNUELS 2020/2021

Classes du Lycée Professionnel

Bac Professionnel : Scolarité	1 214 €
Cotisation A.P.E.L par famille (1)	22 €
B.D.E Lycée (2)	3 €

**Total :
1 239 €**

Classes du Lycée Technologique

1 ^{ère} /Tale : Scolarité	1 258 €
Cotisation A.P.E.L par famille (1)	22 €
B.D.E Lycée (2)	3 €

**Total
1^{ère}/Tale :
1 283 €**

Classes Post-Bac

Classes BTS (voie scolaire)

Scolarité	1 520 €
Cotisation A.P.E.L par famille (1)	22 €
B.D.E Lycée (2)	3 €

**Total :
1 545 €**

Restauration cafétéria

100 €

Droits d'accès 40 € + 60 € d'acompte (en pré-paiement)

SECTEUR HOTELIER 12 rue de la Visitation :

Classes du Lycée Professionnel & Technologique

Scolarité	1 468 €
Cotisation A.P.E.L par famille (1)	22 €
B.D.E Lycée (2)	3 €

**Total :
1 493 €**

Restauration cafétéria et snack :

Tarifcation en cours

FRAIS ANNEXES PAR ELEVE ou ETUDIANT A VERSER A L'INSCRIPTION ou REINSCRIPTION (3)

✓ Inscription (3)	50 €	} Aux nouveaux élèves ou étudiants
✓ Dépôt de Garantie (4)	95 €	
✓ Caution Prêt Livres sauf post bac (4)	62 €	

Je soussigné(e), nous soussignés, Madame / Monsieur :

Responsable(s) légal (aux) de l'élève :

Certifie (ons) avoir pris connaissance des modalités financières ci-dessus

Date :

Signature(s) du/des responsable(s) légal(aux)

Précédé de la mention manuscrite « lu et approuvé »



FRAIS FACULTATIFS

- Assurance Individuelle Accident Mutuelle Saint Christophe (5) 10€ 50 (tarif 2019/2020)
Cette assurance ne couvre pas la Responsabilité Civile (imputée sur la facture annuelle)
Veillez nous fournir votre attestation
- Caisse de Solidarité (6) 20 € ou versement libre
(Imputée sur la facture annuelle – cochez la case si vous souhaitez y souscrire)

REDUCTIONS ACCORDEES

- 2 enfants : -10% sur les frais de scolarité du 2^{ème} enfant
3 enfants : -20% sur les frais de scolarité du 3^{ème} enfant
4 enfants et + : -30% sur les frais de scolarité du 4^{ème} enfant...

MODALITES DE PAIEMENT

1. A réception de facture ou chèques déposés d'avance datés du jour
2. Par mandat SEPA sur 8 mois du 05 novembre 2020 au 5 juin 2021
Mandat à compléter et à nous remettre accompagné d'un R.I.B (relevé d'identité bancaire)

Tout trimestre ou semestre commencé est dû.

Rappel des découpages :

- Lycée professionnel : Semestre
Lycée Technologique : Trimestre
Lycée Post-bac : Semestre

- (1) L'Association des Parents d'Elèves représente les parents dans les instances de l'établissement (cotisation facultative).
- (2) BDE: les fonds sont collectés par l'Institution et gérés par le Bureau des Elèves (cotisation facultative).
- (3) Renouvelable chaque année
- (4) Remboursable au départ définitif de l'élève
- (5) L'assurance scolaire est obligatoire. Si votre assurance personnelle inclut l'assurance scolaire, merci de nous remettre l'attestation de votre assureur
- (6) La Caisse de Solidarité peut prendre en charge ponctuellement et partiellement les frais de scolarité des familles en difficulté financière, après étude des dossiers par la commission composée de la Direction et des représentants de l'A.P.E.L